

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන:] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/15/447

Rédigé par
Christophe Pérales

Téléphone
01 81 69 18 17

Courriel
christophe.perales@bulac.fr

Date
12 janvier 2016

COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 12 juin 2015

Participants présents

Membres du conseil scientifique

Dominique AKHOUN-SCHWARB

Véronique BÉRANGER

Michele BERNARDINI

Chantal CHANSON-JABEUR

Thomas DE BRUIJN

Redouane DJAMOURI

Marie-Élizabeth DUCREUX

Ève FEUILLEBOIS

Jean-Luc RACINE (président CS)

Thomas TABERY

Membres de droit

François-Joseph RUGGIU (président AG)

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur GIP)

Invités

Alexandre ASANOVIC

Benjamin GUICHARD (dir. scientifique GIP)

Clotilde MONTEIRO

Joëlle GARCIA

Soline LAU-SUCHET

Christophe PÉRALES (dir. adjoint GIP)

Participants excusés

Membres du conseil scientifique

Alain BLUM

Pierre BOILLEY

Étienne BOISSERIE

Damien CHAUSENDE

Aboubakr CHRAÏBI

Leyla DAKHLI

François LAGIRARDE

Henri LAURENS

Michèle THERRIEN

Gérard TOFFIN

Invités

Émile PAGE

Prochaine réunion le
25 novembre 2015 à 9h30

Lieu et Adresse

BULAC - Salle du conseil
65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 28 NOVEMBRE 2014
2. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉORGANISATION EN COURS DE LA BULAC
3. PROGRAMMATION DE L'ACTION CULTURELLE 2015-2016
4. PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES SLAVES
5. PILOTAGE ÉDITORIAL DU CARNET DE RECHERCHE
6. FORMATION DES MASTERS ET DES DOCTORANTS
7. PARTICIPATION DE LA BULAC AU PROJET DE RECHERCHE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES LITTÉRATURES DE L'INDE (DELI)
8. QUEL RÔLE POUR LA BULAC DANS LE MONTAGE DES PROJETS DE RECHERCHE (ANR...)?
9. POINT SUR LE PARTENARIAT AVEC OPENEDITION
10. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS
11. POINT SUR LA RÉVISION DES RÈGLES D'ACCÈS À LA BULAC
12. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 28 NOVEMBRE 2014

À l'attention de François-Joseph Ruggiu, président de l'assemblée générale de la BULAC, Jean-Luc Racine propose aux membres du conseil et invités de brièvement se présenter. À l'issue de ce tour de table, François-Joseph Ruggiu exprime sa satisfaction d'avoir pu se libérer pour la séance du jour, l'intérêt de l'assemblée générale qu'il représente pour les travaux et réflexions du conseil scientifique et l'importance à ses yeux de la collaboration entre bibliothécaires et chercheurs.

Jean-Luc Racine annonce que Henry Laurens a adressé un courriel à Marie-Lise Tsagouria pour lui faire part de sa décision de démissionner du conseil scientifique de la BULAC. Il appartient à l'assemblée générale du GIP de désigner son successeur. Nonobstant, François-Joseph Ruggiu invite le conseil scientifique à faire des propositions pour pourvoir ce siège vacant. Jean-Luc Racine s'engage à lui transmettre les suggestions des membres du conseil.

Jean-Luc Racine soumet à approbation la proposition de compte rendu du précédent conseil scientifique de la BULAC.

La proposition de compte rendu du conseil scientifique du 28 novembre 2014 est approuvée à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉORGANISATION EN COURS DE LA BULAC

Marie-Lise Tsagouria situe la réorganisation en cours de la BULAC quatre ans après son ouverture au public : ce printemps, il est apparu qu'il faudrait ajuster le fonctionnement actuel, à la faveur de l'important renouvellement des agents que connaît actuellement la structure. En effet, à l'issue du mouvement du premier semestre, dont les résultats ne sont pas encore tous connus, 12 à 15 personnes, sur les 110 que compte le GIP, auront quitté la BULAC. Les raisons de ces départs sont variées : fin d'un cycle maintenant que la bibliothèque est ouverte au public après plus de dix années de gestation, projets de vie personnels, etc. Notamment, parmi les personnes présentes ce jour au conseil, Christophe Pérales, directeur adjoint de la BULAC, prendra au 1^{er} septembre prochain la direction du service commun de la documentation de Paris Diderot-Paris 7 et Joëlle Garcia, en charge de la Mission action culturelle, rejoindra la direction des bibliothèques et de la documentation du Muséum national d'histoire naturelle.

La configuration définitive de la réorganisation sera finalisée à l'automne et présentée à l'assemblée générale du GIP pour approbation. Il est toutefois d'ores et déjà possible de dire qu'elle prendra deux grandes directions :

- l'élargissement des missions de l'actuel Pôle publics vers la médiation et la valorisation des services et des contenus, notamment en direction des équipes de recherche. Dans cette logique, le Pôle publics intégrera les actuelles Missions action culturelle et coordination enseignement et recherche au sein d'une équipe élargie, afin de leur donner plus de substrat, de marge de manœuvre et de réactivité en leur permettant de s'appuyer davantage sur les spécialistes de langues du Pôle collections ;
- la création d'un Pôle flux et données, par scission de l'actuel Pôle collections, devenu trop important pour rester aisément gérable. Cette partition permettra d'une part au nouveau Pôle collections de se recentrer sur le développement des fonds et le pilotage documentaire, d'autre part au Pôle flux et données d'instruire ce qu'on appelle la transition bibliographique, à savoir les évolutions du catalogage et du signalement rendues nécessaires par le paradigme du web et, singulièrement, du web de données, catalogage et signalement représentant, il convient de le rappeler, le premier niveau de valorisation des collections.

D'une manière générale, la réorganisation projetée vise à introduire davantage de transversalité entre les équipes de la BULAC.

Par ailleurs, la mise en place administrative de la structure est aujourd'hui accomplie, ce qui permet d'envisager la fusion des Pôles informatique et administration et logistique dans un Pôle unique en

charge des fonctions supports, confié au nouveau directeur adjoint du GIP, Jean-François Chanal, qui aura ainsi des fonctions nettement affirmées de directeur général des services. Au passage, cette fusion permet de réaffecter 1 poste de conservateur vers les autres Pôles.

Jean-Luc Racine remercie Marie-Lise Tzagouria pour ce point d'information et souligne le dynamisme de la BULAC.

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION CULTURELLE 2015-2016

Jean-Luc Racine passe la parole à Joëlle Garcia, qui procède à une présentation synthétique de la note incluse dans le dossier adressé aux membres du conseil. Au-delà du bilan quantitatif mais surtout qualitatif de son action et des évolutions qu'elle propose pour la suite, Joëlle Garcia profite de l'occasion pour solliciter le soutien du conseil dans le cadre de la manifestation envisagée en partenariat avec l'association France-Oural, propose qu'un groupe de travail dont les membres seraient désignés par le conseil soit mis en place pour préparer la manifestation anniversaire de l'attentat à Charlie Hebdo et invite chacun à faire part de ses suggestions pour la programmation culturelle du premier semestre 2016.

Jean-Luc Racine souligne une fois de plus le dynamisme de la BULAC et avoue être très sensible au souci qu'elle manifeste d'organiser des événements en prise avec le temps (plutôt, et c'est préférable, qu'avec l'actualité) : il y a là selon lui pour la BULAC une véritable valeur ajoutée par rapport à l'offre de la place parisienne et peut-être des partenariats à développer en ce sens avec des institutions orientalistes qui partagent les mêmes orientations, notamment l'Institut du monde arabe et le Musée du Quai Branly.

Ève Feuillebois demande s'il est possible de suggérer des intervenants pour la table ronde sur la littérature iranienne en exil. Elle a en effet à proposer une doctorante spécialiste de la question.

Joëlle Garcia se réjouit de cette proposition et encourage les membres du conseil à lui soumettre dans tous les cas des pistes d'intervenants.

Marie-Élizabeth Ducreux promet de fournir également des suggestions pour la même table ronde.

Benjamin Guichard souligne la difficulté de monter la manifestation programmée sur la littérature des peuples autochtones de Sibérie, le président de l'association France-Oural étant très engagé politiquement et proche de l'ambassade de Russie. Pour préparer cet événement, la BULAC travaille en étroite collaboration avec Alain Blum et un consensus existe sur la nécessité d'une orientation clairement scientifique, et non politique, de la soirée. Notamment, la demande du président de France-Oural de conduire la table ronde a été rejetée et, si l'association ne veut pas se plier à ce principe, la manifestation sera annulée.

Chantal Chanson-Jabeur souhaite savoir de quels pays viennent les intervenants pressentis pour la manifestation anniversaire de l'attentat à Charlie Hebdo : plutôt du Maghreb, ou bien du monde entier ?

Joëlle Garcia précise que les intervenants viendront de toute la planète. Mais elle n'est pas encore en mesure de citer des noms : elle veut se laisser le temps et le recul nécessaire avant d'arrêter une liste.

Benjamin Guichard précise que Soline Lau-Suchet avait suscité en début d'année la rédaction d'un billet sur *Le Carreau de la BULAC*, exposant la perception de l'attentat à Charlie Hebdo par la diaspora tibétaine. C'est ce qui a inspiré l'idée de la manifestation.

Chantal Chanson-Jabeur suggère une piste similaire à creuser : la perception de l'attentat de Tunis.

François-Joseph Ruggiu souligne l'intérêt de faire appel aux membres du conseil scientifique pour l'élaboration du programme des manifestations de l'année à venir. Il suggère que la BULAC informe aussi de l'avancée de la maquette, et d'une manière plus générale, de ses actions, directement les gouvernances des établissements membres du GIP. En effet, il ne faut pas partir du principe que les

enseignants-chercheurs qui fréquentent la BULAC font bien remonter aux gouvernances des établissements toute l'importance qu'a la bibliothèque pour leur travail et les études aréales.

Jean-Luc Racine s'inquiète de l'état d'avancement de la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2016.

Joëlle Garcia le rassure : le retard pris est dû à la lourdeur du montage de l'exposition sur les typographies arabes. Mais la conception du programme aura avancé en novembre, pour le prochain conseil scientifique.

Thomas de Bruijn manifeste son attachement à ce que les manifestations organisées par la BULAC soient l'occasion de mettre en avant la richesse documentaire de la bibliothèque et le recul historique qu'elle permet de prendre vis-à-vis de l'actualité du monde.

Jean-Luc Racine déclare rejoindre cette préoccupation et demande si la BULAC dispose de collections suffisantes pour documenter les questions politiques contemporaines ou si les collections plus anciennes permettent la prise de recul évoquée par Thomas de Bruijn.

Alexandre Asanovic confirme que c'est le cas la plupart du temps, de façon variable toutefois selon les sujets. Mais il n'est jamais arrivé que la BULAC soit complètement démunie.

Joëlle Garcia précise qu'elle reçoit beaucoup de propositions de manifestations et que le lien possible avec les richesses documentaires de la bibliothèque constitue précisément l'un des critères qu'elle mobilise pour déterminer ses choix. Par ailleurs, sur la page web dédiée à chaque événement, une rubrique « Pour aller plus loin » comportant une bibliographie est systématiquement présente.

Dominique Akhoun-Schwarb en profite pour informer le conseil scientifique que dans le cadre du grand colloque organisé en juillet par le GIS Moyen-Orient et Mondes musulmans, une table-ronde intitulée « Le Moyen-Orient en bibliothèque », à laquelle participeront Francis Richard et elle-même, portera précisément sur cette question de l'intérêt des collections patrimoniales dans le traitement de l'actualité.

Jean-Luc Racine suggère qu'un billet soit rédigé sur *Le Carreau de la BULAC* par l'un des participants à cette table ronde.

Dominique Akhoun-Schwarb déplore de ne pouvoir trouver le temps pour ce faire, mais elle promet qu'elle en transmettra l'idée aux autres participants.

Redouane Djamouri souhaiterait en savoir davantage concernant le partenariat envisagé avec le Festival du cinéma chinois de Paris autour de la manifestation consacrée aux manuscrits naxi.

Soline Lau-Suchet détaille le programme de la manifestation, organisée en partenariat avec l'association qui a créé la plate-forme sur le naxi et qui produit chaque année le Festival du film chinois de Paris : des extraits d'un ou deux documentaires seront présentés parallèlement à une petite exposition qui se tiendra dans les salles de lecture de la BULAC, en capitalisant sur les équipements fixes acquis et installés dans le cadre de l'exposition en cours *Typographiæ arabicæ*. Il a été décidé de programmer la manifestation de la BULAC pendant le Festival du film chinois de Paris dans l'idée de développer avec cet événement annuel un partenariat plus pérenne : le festival présente en effet des films indépendants chinois, souvent en lien avec la question des minorités (et, singulièrement, de la minorité naxi) en Chine. Ainsi, Soline Lau-Suchet introduira lors du Festival le ou les documentaires dont des extraits seront ensuite projetés à l'occasion de la manifestation organisée à la BULAC.

Jean-Luc Racine s'interroge sur l'orientation idéologique de cette association.

Soline Lau-Suchet confirme que l'association est soutenue par le gouvernement chinois ; pour autant, les films du festival ne sont pas idéologiquement orientés. En fait, le festival permet au gouvernement chinois, à travers le cas privilégié du naxi, dernière écriture idéographique encore vivante, de montrer que contrairement au passé il prend soin de ses minorités. L'on est donc

davantage dans la promotion d'une orientation politique nouvelle que dans de la propagande à proprement parler...

Jean-Luc Racine se dit rassuré et, pour finir, souhaiterait en savoir davantage sur les pistes de partenariats qui avaient été évoquées avec France Culture Plus ou d'autres grands médias culturels sur le Web.

Joëlle Garcia répond que la réflexion de la BULAC a évolué sur ce plan, au fur et à mesure de l'instruction de la question : l'idée retenue est finalement d'user prioritairement de *YouTube*, dont la diffusion est meilleure que celle de France Culture Plus et surtout plus internationale. L'idée d'un partenariat avec France Culture Plus ou d'autres acteurs n'est pour autant pas abandonnée, mais il y a avant de se lancer à affiner la stratégie de diffusion de la BULAC, probablement en la segmentant, sur la base des retours des usagers quant aux vidéos déposées sur *YouTube* : nos publics sur les médias vidéo et audio sont encore trop peu connus pour définir précisément une stratégie d'ensemble.

4. PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES SLAVES

Jean-Luc Racine donne la parole à Alexandre Asanovic, qui présente le projet de plan thématique de conservation partagée (PTCP) des périodiques d'Europe centrale, orientale et balkanique, dont la BULAC se propose d'être le pilote au niveau national (voir note dans le dossier adressé aux membres du conseil).

Véronique Béranger demande si le PTCP pourrait intégrer le fonds slave de la Sorbonne.

Alexandre Asanovic rappelle que le fonds slave de la Sorbonne, essentiellement constitué de collections en cyrillique plutôt que slaves au sens propre (et réunissant surtout des études de linguistique soviétique) a été donné à la BULAC. Pour être complet, il précise que la BULAC est également dépositaire d'une part des fonds du Centre d'études slaves (UMS 623, devenue depuis 2014 l'UMR 8224 sous le nom d'EUR'ORBEM), issus du don d'une association à l'Université de Paris d'avant 1968 (ce qui explique le caractère incessible de ces collections).

Marie-Élizabeth Ducreux souligne l'intérêt de ce projet de PTCP, car les fonds slaves sur Paris sont très dispersés et constituent un paysage documentaire complexe.

Véronique Béranger manifeste l'intérêt de la BnF à être associée, à terme, à ce projet.

Jean-Luc Racine évalue mal le caractère innovant du projet de PTCP : s'agit-il d'une première ?

Alexandre Asanovic répond que le tout premier PTCP à l'échelle nationale a été conduit en santé, et piloté par la BIUS¹. Il a largement inspiré la méthodologie retenue pour le PTCP de la BULAC, qui sans être inédit, s'inscrit donc bien dans les premières initiatives de ce genre.

Marie-Lise Tsagouria précise que la BULAC fait partie des 4 à 5 premières bibliothèques à piloter un PTCP : santé mise à part, 3 PTCP ont été lancés en LSHS (arts du spectacle, géographie, philosophie), parallèlement à celui de la BULAC.

Marie-Élizabeth Ducreux demande si le PTCP sera l'occasion de combler les nombreuses lacunes présentes dans les collections slaves parisiennes, y compris celles de la BnF.

Alexandre Asanovic confirme que cela devrait y contribuer.

Michele Bernardini suggère de ne pas négliger la piste des échanges, y compris internationaux, pour parvenir aux collections les plus exhaustives possibles : dans le domaine slave, il y a par exemple à l'*Orientale* beaucoup de doublons à proposer à la BULAC

Véronique Béranger abonde en ce sens : la BnF reçoit beaucoup de propositions de dons et d'échanges. Elle suggère que sans attendre que tous les domaines fassent l'objet de PTCP, des

1 Bibliothèque interuniversitaire de santé : cette structure regroupe les anciennes BIUM (bibliothèque interuniversitaire de médecine) et BIUP (bibliothèque interuniversitaire de pharmacie).

accords plus légers soient mis en place portant sur la répartition des acquisitions et les échanges. Dans le domaine qui est le sien par exemple, en japonais, elle s'apprête à interrompre l'entrée de titres de périodiques par don et échanges, dont elle sait que des bibliothèques parisiennes ont décidé de poursuivre la souscription.

Véronique Béranger a également entendu parler d'une rationalisation des abonnements électroniques slaves entre la BDIC et la BULAC. S'agit-il du même projet ?

Alexandre Asanovic confirme que ce projet est en cours et qu'il est articulé avec celui du PTCF, qui ne concerne pour l'instant que les périodiques imprimés.

5. PILOTAGE ÉDITORIAL DU CARNET DE RECHERCHE

Jean-Luc Racine donne la parole à Soline Lau-Suchet, qui présente succinctement la note présente dans le dossier adressé aux membres du conseil : il a déjà été largement question du carnet de recherche de la BULAC lors des précédents CS. Soline Lau-Suchet invite les membres du conseil à participer au comité éditorial du carnet, qui se réunira une seule fois par an, la veille ou le lendemain d'un CS, ou à suggérer le nom de collègues intéressés par le travail de cette nouvelle instance. Elle précise que la mise en œuvre des réflexions du comité éditorial sera prise en charge par un mi-temps côté BULAC.

Michele Bernardini demande si une charte graphique et typographique a déjà été mise en place pour les contributions au carnet.

Soline Lau-Suchet répond que ce travail est à l'étude, comme indiqué à la fin de sa note, et que tout sera prêt pour la première réunion du comité éditorial.

François-Joseph Ruggiu relève que cette éditorialisation du *Carreau de la BULAC*, tout à fait heureuse, est conforme à l'évolution que connaissent de nombreux carnets de recherche sur *Hypotheses.org*.

Jean-Luc Racine souligne l'importance qu'il y a à communiquer en amont à tout contributeur pressenti la charte retenue, ainsi qu'à clairement afficher sur le site web du GIP l'axe éditorial du *Carreau de la BULAC* : les contributions doivent traiter d'un sujet de recherche en cours s'appuyant sur les collections de la bibliothèque. Ce dernier point est essentiel et il y a à l'afficher très clairement.

Soline Lau-Suchet confirme que c'est bien dans cette direction qu'elle sollicite des contributions. Plusieurs billets publiés avaient ainsi pour objet la présentation d'un fonds constituant précisément l'objet du travail de recherche exposé. Soline Lau-Suchet a depuis la création du *Carreau de la BULAC* en tête l'exemple des *Dissertation reviews*, où des doctorants présentent des travaux de thèse en cours et où des chercheurs confirmés délivrent leurs conseils aux jeunes chercheurs orientalistes sous la forme d'interviews écrites, sonores ou audiovisuelles. Elle souhaiterait du reste inaugurer cette forme de billet dans le carnet en réalisant des entretiens avec les membres du conseil, s'ils en sont d'accord.

Jean-Luc Racine suggère que lors du prochain conseil, Soline Lau-Suchet présente le questionnaire-type qu'elle envisage pour ces interviews, ainsi que charte éditoriale du carnet.

Michele Bernardini souhaite savoir si le carnet donne lieu à une édition imprimée.

Soline Lau-Suchet répond que non, mais Benjamin Guichard précise que le carnet est une publication électronique pérenne, avec ISSN.

Pour les points suivants de l'ordre du jour, Jean-Luc Racine choisit d'aménager le déroulement initialement établi, du fait des contraintes de François-Joseph Ruggiu, qui l'obligeront à partir avant la fin de la séance.

6. FORMATION DES MASTERS ET DES DOCTORANTS

Soline Lau-Suchet présente la note figurant au dossier adressé aux membres du conseil. Elle invite ces derniers à lui signaler les écoles doctorales qu'elle aurait omise de lister dans son document.

Jean-Luc Racine suggère qu'un courrier soit adressé aux membres du conseil excusés, afin que la mise à jour de cette liste puisse être faite le plus rapidement possible.

François-Joseph Ruggiu souligne le juste équilibre trouvé par la BULAC entre la nécessité de proposer une offre de formation ouverte à tous les membres du GIP et le souci d'éviter toute redondance avec ce qui existe déjà dans les établissements.

Jean-Luc Racine salue la qualité actuelle de l'offre, dont les contenus couvrent des besoins essentiels, avec des taux de pénétration tout à fait significatifs.

Chantal Chanson-Jabeur insiste sur le fait qu'il est important que cette offre de formation soit largement ouverte à tous les membres du GIP, même s'il faut veiller à s'en tenir à la plus-value que peut apporter la BULAC par rapport à l'offre des autres établissements.

Soline Lau-Suchet souligne pour finir un autre intérêt de cette activité de formation : en mettant les personnels de la BULAC en contact avec les étudiants en master et doctorat, elle permet de connaître les sujets de recherche en cours et d'orienter au mieux les acquisitions.

7. PARTICIPATION DE LA BULAC AU PROJET DE RECHERCHE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES LITTÉRATURES DE L'INDE (DELI)

À l'invitation de Jean-Luc Racine, Benjamin Guichard distribue en séance une synthèse écrite du projet et la présente (*cf. note Présentation du projet de recherche « Dictionnaire encyclopédique des langues de l'Inde »*).

Le projet semble considérable aux yeux de Jean-Luc Racine : tous les sujets envisagés ne pourront être couverts pour toutes les langues. Mais il y a un véritable intérêt à tenter ainsi de constituer une première somme.

Benjamin Guichard confirme que c'est en effet l'objectif du projet, ce qui a nécessité de le circonscrire pour en assurer la viabilité : une première réunion a ainsi eu lieu pour délimiter les contours du chantier, les entrées de l'ouvrage, la couverture linguistique des littératures concernées (il a été décidé que les langues anciennes feraient partie du périmètre). Benjamin Guichard rappelle en outre que le projet est international, et qu'il réunit environ 40 enseignants-chercheurs, ce qui devrait garantir que son ambition, à condition de rester clairement bornée, pourra être atteinte.

Redouane Djamouri demande si des projets équivalents existent en anglais ou en allemand.

Benjamin Guichard répond que selon les concepteurs du projet DELI, ce n'est pas le cas.

Jean-Luc Racine invite Benjamin Guichard à présenter le point suivant de l'ordre du jour, connexe, avant de passer à la séance de questions.

8. QUEL RÔLE POUR LA BULAC DANS LE MONTAGE DES PROJETS DE RECHERCHE (ANR...) ?

Benjamin Guichard témoigne en effet que DELI est le 3^e projet ANR pour lequel la BULAC est sollicitée. Il s'agit toutefois du premier auquel elle accepte de donner suite, vu son intérêt évident d'un point de vue bibliothéconomique. En tant que directeur scientifique du GIP, il souhaiterait que le conseil puisse déterminer des critères lui permettant d'instruire l'acceptation ou le refus de ce type de sollicitations. Il avance trois éléments pour alimenter la réflexion :

- la BULAC serait intéressée à ce que des équipes de recherche évaluent des fonds encore mal traités ou mal connus de la bibliothèque ;
- de même, il y aurait un intérêt évident au travail de signalement des manuscrits et archives de la BULAC que pourraient réaliser des enseignants-chercheurs possédant des compétences codicologiques ;
- enfin, si la BULAC ne dispose ni des forces ni des infrastructures numériques qui lui permettraient de jouer le rôle de fonction support pour la gestion des données de la recherche, elle pourrait du moins assurer un premier niveau d'orientation pour les projets de recherche concernés par ce type d'objets, en aiguillant vers les grands opérateurs spécialisés (Huma-Num, plates-formes spécialisées du CNRS, etc.).

Concernant la gestion des données de la recherche, François-Joseph Ruggiu confirme que selon lui, la BULAC peut jouer un rôle précieux d'orientation des équipes de recherche. Pour le reste, il demande à Benjamin Guichard comment il voit le passage de la BULAC du rôle d'institution sollicitée à institution sollicitante.

Benjamin Guichard précise son propos et lève toute ambiguïté : il ne s'agit pas pour la BULAC de lancer des appels à projets mais d'orienter les chercheurs vers des sujets de recherche possibles, charge à eux s'ils sont intéressés de répondre sur cette base à des appels à projets de l'ANR. Il donne l'exemple des dons Basset et Deny que la BULAC a récemment fait entrer dans ses collections.

François-Joseph Ruggiu remercie Benjamin Guichard pour cette précision éclairante. Il suggère pour clore son propos de ne pas s'en tenir aux projets financés par l'ANR, cette dernière n'ayant pas très bien traité les SHS lors de sa dernière vague d'appels à projets (ce devrait toutefois être mieux lors de la prochaine, particulièrement dans le champ des études aréales), et de s'intéresser aussi aux appels à projets lancés par les COMUE ou l'Union européenne.

Jean-Luc Racine demande à Benjamin Guichard de situer l'importance des dons Basset et Deny qu'il a évoqués.

Benjamin Guichard précise que René Basset était le doyen de la faculté d'Alger et un spécialiste de l'arabe et du berbère. Par alliance, il a enrichi sa collection personnelle de la bibliothèque de la famille Deny, célèbre lignée de turcologues, dont un des membres a du reste dirigé ce qui est devenu aujourd'hui l'INALCO. L'entrée de ses fonds dans les collections de la BULAC est donc doublement intéressante.

Jean-Luc Racine remercie les membres du conseil d'avoir accepté de bouleverser l'ordre du jour prévu, et François-Joseph Ruggiu pour sa présence.

François-Joseph Ruggiu prend congé du conseil.

9. POINT SUR LE PARTENARIAT AVEC OPENEDITION

Jean-Luc Racine donne la parole à Benjamin Guichard pour la présentation du point suivant.

Benjamin Guichard procède à un rapide historique de la naissance d'*OpenEdition*, à partir de diverses initiatives du laboratoire CLEO (centre pour l'édition électronique ouverte) : *Revue.org*, *OpenEdition Books*, *Calenda*, *Hypotheses.org*. L'année précédente, la BULAC a conclu avec *OpenEdition* un partenariat tout à fait spécifique, dont les termes entreront en vigueur en janvier 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable. Le but de cet accord est triple :

- sensibiliser et former les publics de la BULAC (étudiants, enseignants et chercheurs) aux enjeux de l'édition scientifique ouverte ;

- signaler et promouvoir l'offre éditoriale d'*OpenEdition* dans les domaines de spécialité de la BULAC ;
- sélectionner et mettre à la disposition des publics orientalistes, en libre-accès, des contenus éditoriaux adaptés, issus des différentes plates-formes d'*OpenEdition*.

Les modalités de la convention conclue entre la bibliothèque et *OpenEdition* prévoient :

- la formation d'agents de la BULAC à la création de carnets de recherche sur la plate-forme *Hypotheses.org*, afin qu'ils puissent servir de relais auprès des acteurs scientifiques intéressés par ces nouvelles modalités de publication ;
- la création de carnets-radars (carnets syndiquant l'activité de veille documentaire sur un sujet déterminé) et une assistance d'*OpenEdition* à la mise en place des flux RSS qui alimenteront ces carnets-radars depuis les carnets de recherche d'*Hypotheses.org* et d'autres sources tierces ;
- un tarif préférentiel accordé à la BULAC pour accéder à l'offre *OpenEdition Premium for Journals* (-29 %, soit 4 % de mieux que la remise consentie au consortium national Couperin). Cette offre inclut un accès aux formats détachables de la plate-forme (.pdf, .epub, etc.), la fourniture de statistiques de consultation, des services relatifs aux données, des prestations d'assistance technique et de formation ;
- la constitution à partir du catalogue d'*OpenEdition* d'un bouquet d'*ebooks* adapté aux études aréales. Là encore, la BULAC bénéficiera d'un tarif préférentiel pour l'accès à cette offre documentaire (-8 %, soit 2 % de mieux que la remise consentie au consortium national Couperin) et de conditions d'acquisition particulières : les clauses prévoient un accès pendant 3 ans au bouquet constitué par les chargés de collections de la BULAC et l'acquisition pérenne des titres les plus consultés sur la base des statistiques de téléchargement de chaque titre ;
- la valorisation des contenus d'*OpenEdition* sur les réseaux de la BULAC (site web, réseaux sociaux, supports de formation), des actions de communication sur le partenariat, la mise à disposition par la BULAC de salles de formation pour les besoins ponctuels du CLEO.

La mise en place des clauses prévues par la convention est bien avancée :

- l'*Open Access Week* d'octobre 2015 sera marquée par la publication d'une dizaine de billets sur *Le Carreau de la BULAC*, afin d'annoncer le partenariat entre la BULAC et le CLEO, et de présenter le principe de l'*open access* ainsi que l'offre documentaire mise à disposition, par type de ressource ou par thème ;
- depuis janvier 2015, les chargés de collections de la BULAC travaillent à la constitution, titre à titre, du bouquet de *ebooks* spécialisés prévu par l'accord avec *OpenEdition*. 300 titres ont déjà été sélectionnés, qui seront signalés dans un premier temps sur le portail de la documentation en ligne de la BULAC, puis également dans le catalogue de la bibliothèque. L'offre sera accessible à partir du mois de janvier 2016 et son lancement donnera lieu à une campagne de communication (site web de la BULAC, réseaux sociaux, carnet de recherche de la bibliothèque) ;
- les formations à la plate-forme *Hypotheses.org* démarreront quant à elles à l'automne, avec une logistique fournie par *OpenEdition*. Les formateurs-relais de la BULAC pourront ainsi assister les publics scientifiques désireux de créer et faire vivre un carnet de recherche à partir de février 2016 ;
- quant aux carnets-radars, leur développement informatique, conduit par *OpenEdition*, se poursuit. Leur alimentation procédera de deux canaux complémentaires : l'un automatique, par flux RSS ; l'autre humain, grâce au travail de veille opéré par le réseau des spécialistes de langue de la BULAC et des bibliothèques associées.

Jean-Luc Racine remercie Benjamin Guichard pour sa présentation et invite les membres du conseil à poser leurs questions.

Marie-Élizabeth Ducreux demande quelles langues sont représentées parmi les *ebooks* constituant le bouquet *OpenEdition*.

Benjamin Guichard précise qu'il s'agit essentiellement d'ouvrages en français, issus des collections éditoriales de l'Institut français du Proche-Orient (IFPO), des Presses de l'ENS et de celles du CNRS. C'est parce qu'*OpenEdition* avait approché les Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) que l'idée d'une offre éditoriale dédiée aux études aréales est née, que la BULAC semblait toute désignée pour porter.

Jean-Luc Racine profite de l'occasion pour déplorer la politique actuelle du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, qui envisage de fermer un certain nombre des 27 instituts constituant ce réseau et pratiquement toutes leurs antennes.

Michele Bernardini estime que la piste de l'*open access* pourrait peut-être constituer un ballon d'oxygène pour l'activité de publication des IFRE. Il songe notamment à l'Institut français de recherche en Iran (IFRI) et à l'Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC). Pour lui, la politique du Ministère des Affaires étrangères français rend perplexe, car les IFRE accueillent dans leurs instances et parfois même à la tête de leur direction scientifique des chercheurs de toute l'Europe.

Jean-Luc Racine encourage ces chercheurs à se faire entendre auprès du Ministère des Affaires étrangères français : même s'il n'est pas très optimiste sur l'issue de cette démarche, elle aura toujours plus de poids que les seules protestations des chercheurs français.

10. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS

Jean-Luc Racine passe la parole à Soline Lau-Suchet, qui expose la naissance de ce projet : d'une part le constat que l'enquête générale conduite en 2013 par la BULAC auprès de ses publics avait peu touché les enseignants-chercheurs, probablement du fait de son inadaptation à leurs préoccupations ; d'autre part le besoin qui s'est fait jour de sonder également dans la population des enseignants-chercheurs les publics-cibles de la BULAC qui ne la fréquentent pas, ainsi que ceux extérieurs au GIP. L'enquête que la BULAC entend conduire sur ces bases sera toutefois limitée aux enseignants-chercheurs français : toucher le public étranger potentiel représente une charge de travail trop conséquente ; et par ailleurs, les doctorants ne seront pas non plus visés : ils constituent un public spécifique et qui fréquente déjà intensément la bibliothèque.

Soline Lau-Suchet expose ensuite le détail des six briques constituant le questionnaire de l'enquête, qui sera ouverte jusqu'en octobre 2015 et adressée aux 1 200 enseignants-chercheurs aréalistes identifiés à partir des équipes de recherche françaises travaillant dans les domaines couverts par la BULAC. Participer à l'enquête prend moins de 10 minutes ; la BULAC vise un taux de réponse minimum de 10 %. Le questionnaire a été jusqu'ici diffusé uniquement par le biais des directions de la communication des établissements, mais les équipes de recherche vont bientôt être directement contactées et Soline Lau-Suchet compte également sur les membres du conseil scientifique et de l'assemblée générale de la BULAC pour jouer un rôle de relais.

Sur la base des résultats de cette enquête, Soline Lau-Suchet précise enfin que d'autres investigations, plus qualitatives, seront conduites, afin de permettre à la BULAC de mieux répondre aux besoins spécifiques des communautés scientifiques (les premières réponses reçues permettent d'ores et déjà d'identifier un premier axe de travail, celui de l'*open access*).

Jean-Luc Racine invite Soline Lau-Suchet à présenter un premier bilan de cette enquête lors du prochain conseil scientifique, au mois de novembre.

Chantal Chanson-Jabeur prend congé des membres du conseil.

11. POINT SUR LA RÉVISION DES RÈGLES D'ACCÈS À LA BULAC

Benjamin Guichard procède au dernier point d'information prévu à l'ordre du jour. La révision en question a pour objectif de permettre l'accès à la BULAC :

- aux chercheurs associés à des équipes de recherche (typiquement, de jeunes docteurs en recherche de poste). Il est prévu que les droits octroyés soient différents selon que le chercheur associé relève d'un établissement du GIP ou pas, mais dans tous les cas l'emprunt de documents et la réservation de places de travail seront ouverts ;

- aux doctorants aréalistes, français comme étrangers, ne relevant pas d'un établissement du GIP. Sur fourniture d'un justificatif délivré par le directeur de recherche, cette catégorie d'utilisateurs pourra réserver des places de travail, mais pas bénéficier de l'emprunt à domicile.

La communication dont feront l'objet ces nouvelles dispositions sera l'occasion de communiquer plus largement en direction des enseignants-chercheurs hors GIP sur l'offre de services de la BULAC, que cette catégorie d'utilisateurs connaît encore mal.

Dominique Akhoun-Schwarb demande de quel niveau de service peuvent bénéficier à la BULAC les chercheurs étrangers.

Benjamin Guichard précise qu'à condition qu'ils soient accrédités par un établissements du GIP, ce type d'utilisateurs bénéficie du même niveau de service d'un enseignant-chercheur relevant d'un établissement du GIP.

Véronique Béranger pense identifier un autre angle mort : il s'agit des bibliothécaires travaillant dans le champ des études aréales, mais extérieurs à la BULAC.

Marie-Lise Tsagouria précise que comme pour les anciens élèves de l'INALCO, cette catégorie d'utilisateurs ne constitue pas un angle mort et bénéficie déjà de droits dans le règlement en vigueur.

Ève Feuillebois prend congé des membres du conseil.

12. QUESTIONS DIVERSES

Dominique Akhoun-Schwarb informe le conseil que la *School of Oriental and African Studies* (SOAS) a fait transition vers un nouveau système de gestion de bibliothèque, *Kuali Ole*. Le code-souche de ce logiciel correspond à un outil de gestion financière et comptable, inadapté à la gestion catalographique (pour le catalogage partagé, *Kuali Ole* s'adosse à *WorldCat*). La SOAS travaille donc à son adaptation et appelle d'autres bibliothèques européennes à faire le choix du même système en vue de mutualiser le travail de développement adaptatif qui permettra, il faut l'espérer, de contourner, comme les établissements américains qui l'ont adopté semblent y être parvenus, les difficultés rencontrées jusqu'ici.

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, la séance est levée à 12h43.